

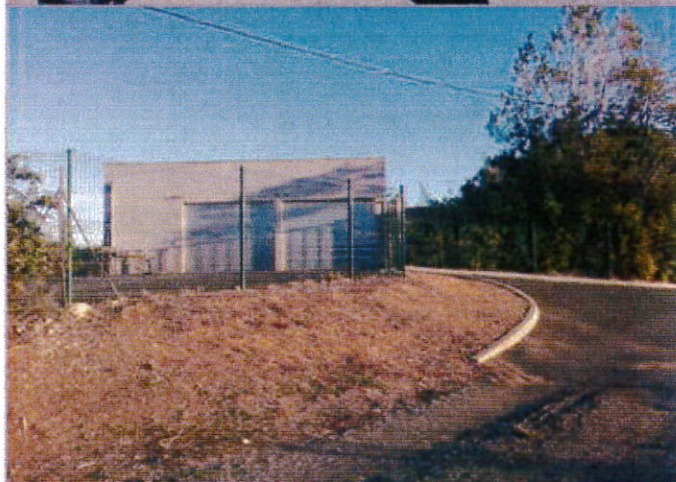
LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - PRÉSENTATION

Pour lutter contre la pollution visuelle dans les villes, un service technique spécialisé dans l'enlèvement des graffitis a été mis en place par le Sivom en mai 2009.

Un véhicule aménagé spécialement à cet effet avec une hydrogommeuse et un nettoyeur haute pression permet d'obtenir un rendement suffisant, en limitant la détérioration des différents supports rencontrés. Ce procédé de nettoyage par micro-abrasion obtenu grâce à la projection en basse pression d'air, de sable et d'eau est 100 % écologique.

La brigade d'enlèvement des tags fonctionne avec un seul agent. Il intervient sur le domaine public communal en suivant des plannings mensuels rédigés en fonction des jours attribués aux communes adhérentes à la compétence et sur demande de leur référent respectif.

Ce service s'est étendu gratuitement, sous conditions, au bénéfice des particuliers dans certaines communes. Une décharge signée au préalable par le propriétaire ou par le syndic de copropriété, permet d'effectuer une intervention pour nettoyer leur bien. D'autres travaux sont toujours réalisés en fonction des besoins des villes : le désaffichage, le décapage avant mise en peinture, le nettoyage de parvis de place et le sablage des monuments.



LES COMMUNES ADHÉRENTES

Après délibération et validation par le Comité Syndical, la commune de Portiragnes est entrée dans la compétence à compter du 1er juillet 2016.

Le service regroupe, désormais, 14 communes :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-THIBÉRY
- BESSAN
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PINET
- PORTIRAGNES
- VIAS



LE TARIF

Le tarif mis en place pour les communes conventionnées n'a pas évolué depuis sa création en 2009.

Cette base est également utilisée pour les particuliers dans les communes adhérentes qui n'ont pas souhaité étendre le service au domaine privé. Les personnes concernées doivent se rapprocher de la mairie de leur lieu de résidence pour connaître les modalités en cours.

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 10 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Sur étude après passage du service

LES INTERVENTIONS (COMMUNES ADHÉRENTES)

Communes adhérentes	Interventions	1/2 journées	M² de tags nettoyés	Panneaux nettoyés	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages divers
AGDE	488	177	875,43	148	25	- Décapage avant peinture du totem et de la borne à l'entrée de la plage - boulevard des matelots - Décapage complet avant peinture de l'engin situé sur le rond point Archimède - Sablage de la croix en pierre - route de Sète (station Total) - Sablage et nettoyage de la stèle et du mat porte-drapeau à la Grande Conque - Déplacements sans intervention x 15
BESSAN	18	19	39,65		5	- Nettoyage haute pression du mur du cimetière (en 2 parties) - Sablage des 2 piliers + statues et portail de l'entrée principale du cimetière
CAZOULS D'HÉRAULT	1	1	3,75			
FLORENSAC	6	9				- Nettoyage de rues x 5 - Nettoyage de la mousse sur la façade et le parvis de la crèche
MARSEILLAN	33	39	58,83	12		
MONTAGNAC	18	9	30,89	1	17	
PINET	6	5	100,1			- Décapage complet avant peinture d'une balance (archive de la cave coopérative)
PÉZENAS	81	31	242,43	70	1	- Déplacements sans intervention x 3
POMÉROLS	2	5	53,68			- Décapage avant peinture des 2 portes de l'église et de l'encadrement en pierre
SAINT THIBÉRY	13	7	29,99	4		- Sablage du marquage au sol (marché aux fleurs)
VIAS	28	29	53,34	5	7	- Sablage complet de 2 grosses roues de tracteur et d'une benne de camion avant peinture - Nettoyage de façade suite à des jets d'œufs pendant le carnaval x 7 - Déplacement sans intervention x 1
CASTELNAU DE GUERS	6	2	10,88	2		
LÉZIGNAN LA CÈBE	15	4	1,32			- Nettoyage haute pression d'un parapet en béton - Nettoyage haute pression de la rue et du parking de la mairie - Nettoyage haute pression du parvis de la mairie et de l'église
PORTIRAGNES	24	9	101,69	3	5	
TOTAUX	739	346	1601,98	245	60	

LES INTERVENTIONS (COMMUNES CONVENTIONNÉES)

En 2016, les communes conventionnées n'ont pas sollicité l'intervention de la brigade d'enlèvement des tags.

Les travaux réalisés, dans ce contexte, sont les seules rentrées d'argent générées par le service. Par conséquent, aucune recette n'a été enregistrée sur l'année en cours.



L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

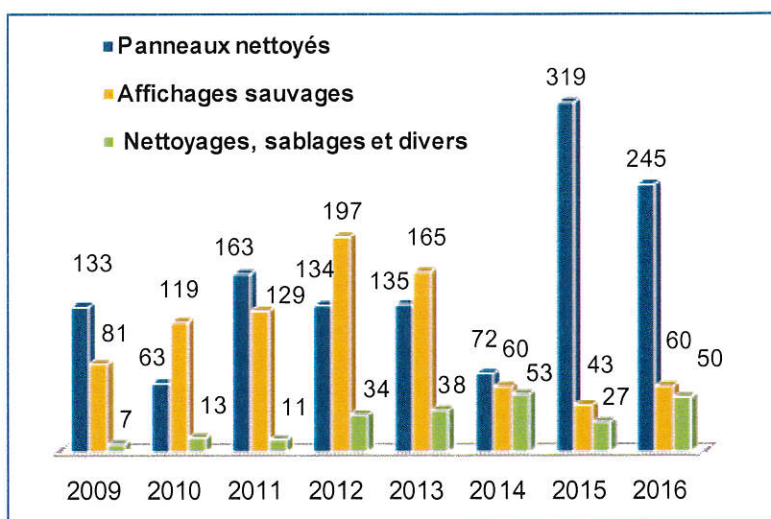
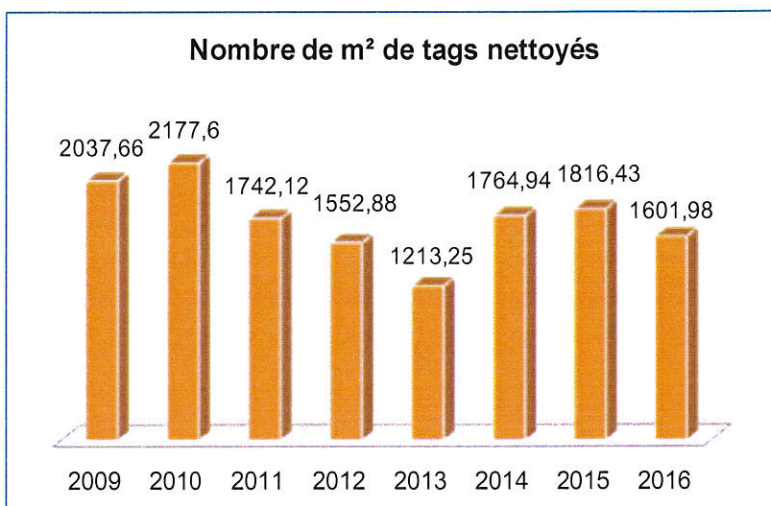
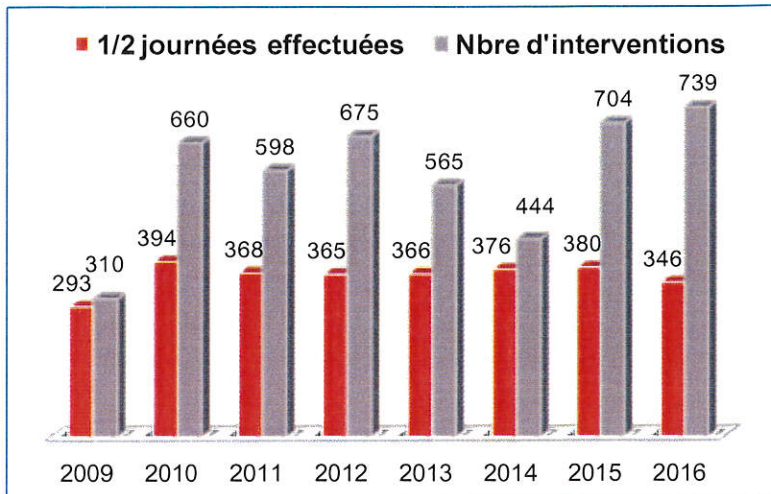
Cette compétence dessert dorénavant 14 communes depuis l'entrée de la Ville de Portiragnes au 1er juillet 2016.

Le nombre total des 1/2 journées attribuées sur l'année est légèrement en baisse d'environ 9 % par rapport à l'année 2015. Le calcul est effectué en début d'année, après déduction des jours fériés, des jours de congés, des nettoyages hebdomadaires du matériel, des révisions régulières du véhicule et de l'hydrogommeuse. Cette diminution n'a pas affecté le nombre d'interventions effectuées puisqu'il est passé de 704 à 739. Un meilleur descriptif des lieux et du travail à réaliser permet de éviter des pertes de temps en recherche sur le terrain.

Après deux années de recrudescence, le nombre de m² de tags nettoyés commence à régresser on passe à 1601,98 m² contre 1816,43 en 2015.

Le nombre de panneaux nettoyés diminue également il passe de 319 à 245. Cependant, il reste très important comparé aux chiffres rapportés lors des 5 premières années de présence sur le terrain. Les affichages sauvages sont en légère hausse mais les interventions récurrentes pour les éliminer encouragent les utilisateurs de ce mode de communication à utiliser les espaces dédiés à cet effet.

L'agent du service est amené régulièrement à effectuer des tâches annexes à la demande des communes adhérentes. Les interventions demandées en 2016 ont quasiment doublées par rapport à l'année passée. Il a effectué le décapage d'un totem, de bornes, d'un portail de cimetière, de portes d'église, d'une balance ancienne, de roues de tracteur, d'une benne et d'un vieil engin de réfection de route avant mise en peinture. Des nettoyages ont également été programmés concernant une croix en pierre, une stèle, un mat porte-drapeau, des murs d'enceinte, un parapet en béton, des rues, un parking et des parvis divers.

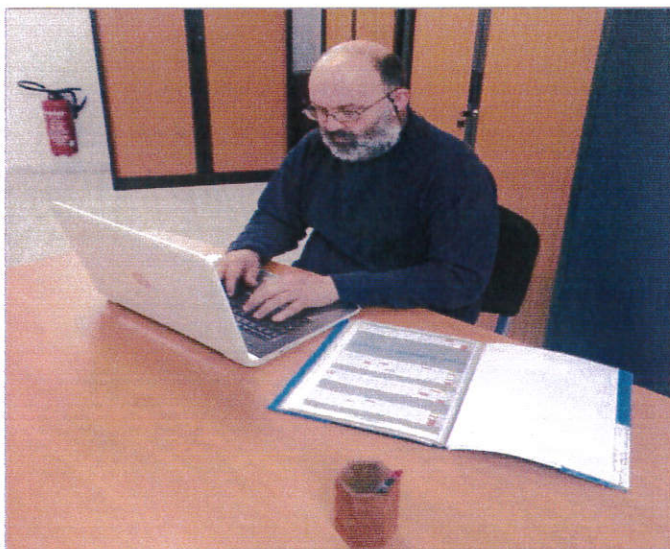


LE REMPLACEMENT DE LA POMPE DE L'HYDROGOMMEUSE



Cette année, le nombre d'interventions réalisé par la brigade d'enlèvement des tags a augmenté de 5 % par rapport à l'année 2015. Le matériel de nettoyage installé dans le véhicule est de plus en plus sollicité. En début d'année, la pompe de l'hydrogommeuse a fait connaître des signes de fatigue. Lors de la révision annuelle, sur le site de la Société Vivien Consulting en région parisienne, le vieillissement de cette pièce s'est concrétisé. La direction du Sivom, après avoir pris connaissance du devis qui s'élevait à 1.020,00 € TTC, a pris la décision de la remplacer pour éviter des frais de déplacement supplémentaires et une immobilisation ultérieure du véhicule.

L'ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE



Lors de sa création en mai 2009, le service d'enlèvement des tags regroupait 8 communes. Au fil des ans, 6 autres communes ont adhéré à la compétence et 2 communes conventionnées se sont également rattachées pour bénéficier d'interventions ponctuelles, facturées en fonction des besoins.

Actuellement, l'unique agent en charge du service a réussi à absorber toutes ses nouvelles entrées. Pour lui procurer un travail mieux adapté et un gain de temps au niveau de la gestion des documents liés au bon fonctionnement du service, un ordinateur portable a été mis à sa disposition. Pour appréhender ce nouvel outil, l'agent a effectué une formation d'initiation au tableur Excel. Cet investissement d'un montant de 756,01 € va permettre de dégager un meilleur rendement sur le terrain.

UN DÉPOT DE PLAINTE : AGDE - INCIVILITÉS RÉCURRENTES



Pendant plusieurs mois, la ville d'Agde a été dénaturée par des dégradations récurrentes, réalisées par des tagueurs, sur des bâtiments municipaux et sur des biens privés. Afin d'éradiquer le problème, les services de police se sont organisés et cette mobilisation a permis d'effectuer des arrestations sur plusieurs sites (au moulin des Évêques, aux abords du domaine de Maraval - sous le pont de la voie rapide). Une patrouille de policiers municipaux a également remarqué un jeune qui portait sur sa bicyclette une "signature" que l'on retrouve dans différents quartiers de la ville. Il a été confié à la Police Nationale pour les suites de l'enquête.

Cette recrudescence de graffitis a entraîné une charge de travail supplémentaire, pour assurer les nettoyages, au niveau de la brigade d'enlèvement des tags. Dans ce cadre, la Présidente Véronique Salgas a été amenée à déposer une plainte auprès de la Police Nationale, le 16 juin 2016, pour valoriser le coût des interventions réalisées par le service. Cette démarche a été effectuée dans le but d'entériner celle déjà engagée par la ville d'Agde.

LE BILAN FINANCIER 2016 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 46 770,38 €

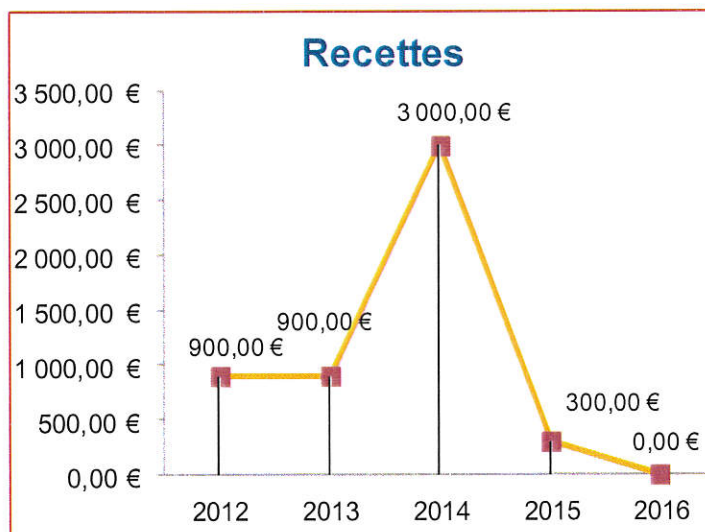
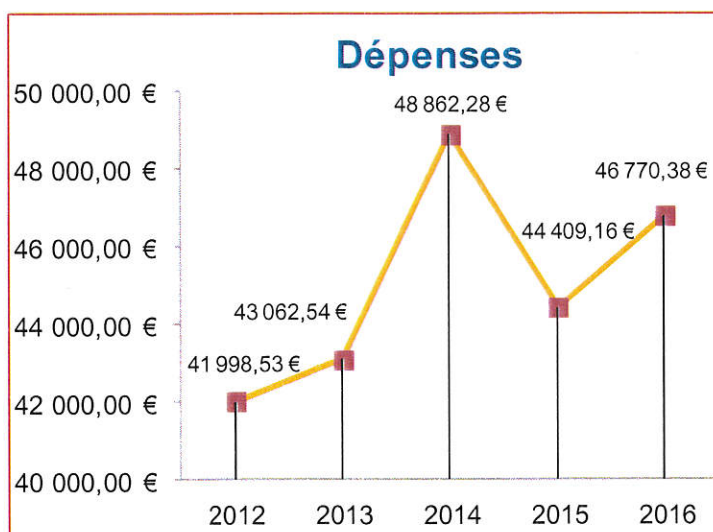
La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Électricité	597,63 €
Carburant	3 034,71 €
Autres fournitures non stockées	1 892,18 €
Fournitures d'entretien	70,87 €
Petits équipements	148,99 €
Vêtements de travail	457,12 €
Entretien véhicule	883,38 €
Entretien autres biens et mobiliers	3 695,35 €
Assurances	943,14 €
Missions	393,72 €
Téléphone	382,50 €
Personnel + Charges	34 270,79 €

RECETTES TOTALES : 0,00 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Recettes d'interventions	0,00 €
--------------------------	--------



Les efforts du service en 2016 ont permis de stabiliser les charges à caractère général à hauteur de 12.499,59 €. Le poste personnel, par contre, connaît une augmentation particulièrement sensible puisque le seul agent a bénéficié d'une augmentation de grade dans l'année (34.270,79 € en 2016 contre 31.842,36 € en 2015). L'entretien de l'hydrogommeuse reste également stable, ainsi que les frais d'entretien du véhicule (légère baisse à hauteur de 883,38 €) On note également que le poste carburant, malgré des besoins toujours plus importants dans les communes, est resté quasiment stable (3.034,71 €). Enfin, le service n'a pas généré de recette en 2016 puisque les communes conventionnées ont demandé aucune intervention.